

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Bled, Argent

*de la paye de chefs de famille qui payent par
Chaque enfant un gr. bled quatre-vingt arg.
et si au cas cette paye particulière ne se monte
pas à trente deux gr. de bled, et deux francs six
sol, la Commune et les pauvres font le reste
Pour foi de quoi j'ai signé à Senardens
Le 6 Mars 1799 François Langin Rég.*

Senardens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Lains

un Village

une commune

*Paroisse de Beguin
Agence de Lains*

De Rolle

du Liman

*Le Village de Lains quoi que très petit est assez
rassuré, est divisé en deux parties distinctes, l'une qui porte
le nom du Village, et l'autre qui est à 5 minutes au plus
que l'on appelle Combes. qui a huit feux; et Lains 29 feux
Il y a de plus trois Maisons Foraines qui dépendent du
Village; L'avoie Ruvierie éloignée d'environ 10 Minutes
la Foule de 15 Minutes, Grange Grache 15 Minutes*

*il n'y a que trois maisons, mais elles se forment point
de hameau*

Vide Supra.

*De Lains 21 De Combe 9 Des maisons isolées
en tout 32 enfants De Ruvierie ?*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Depuis Luins à Vinzel 10 minutes, Bursin 25 minutes Jilly 30
Dully 45 minutes Gland 40 Vich 25 m. Beguin 15 minutes
Burligny 50 minutes

comme ci-dessus

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Depuis Vinzel Bursin 15 minutes, depuis Bursin à Jilly 5 minutes
Depuis Jilly à Dully environ 60 minutes, depuis Dully à
Gland 50 minutes depuis Gland à Vich 20 minutes, depuis
Vich à Beguin 10 minutes depuis Beguin à Burligny 35 m.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

A lire, à écrire, à chiffrer, de plus on y enseigne le chant des
Psaumes, l'Orthographe & la Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école en l'été comme en hiver, elle dure en hiver depuis
huit heures jusqu'à onze heures & demi, & depuis une heure jus-
qu'à quatre heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La Bible, le Testament, le Catéchisme, les Parages les Psaumes
l'Ami des Enfants de ~~de~~ Rochow.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Tous ceux qui ont été déterminés par la commune et le Ministre
sont-ils jusqu'à présent soigneusement exécutés.

9°. Durée de l'école chaque jour?

en hiver le matin 3 heures & demi et le soir 3 heures

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

les ~~enfants~~ sont
distribués en trois classes.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

un Régent

Le Ministre faisoit un examen, ou il en choisissait un,
avec l'approbation du ci-devant Baron de Rolle

b. D'où est-il?

De Luins

c. Son nom

Jean Jacques Burret

(3)

d. Son âge.

23 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

point marié.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis le 1^{er} Jbre 1796

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Burligny
Cultivateur

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

point

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

32 Voyez article 3. b.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

en hiver des le 1^{er} Jbre jusqu'à Pâques. L'école est fréquentée par tous
les enfans du village depuis l'âge de 3 à 6 ans jusqu'à 6 ans et les absences
en l'été les ouvrages de la campagne obligent les Pères & Mères de se
servir des plus grands de leurs enfans, desorte que l'école n'est fréquentée que
par les petits. Mais il y a tous les Dimanches une école qui est
régulièrement fréquentée par les grands.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

La commune fournit, un Jardin, un plantage & chenevière

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Je ne vois point qu'il y ait de fondation particulière pour

b. Quelle en est la valeur?

l'entretien d'une école; et personne n'a pu me donner des renseigne-
mens la dessus, le Régent est payé par la bourse des pauvres & par
celle de la commune.

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les ci-devant Bourgeois ne payoient rien, mais l'augmentation
qu'on a fait au Régent, a obligé la commune d'ajouter 50 baks par
chaque enfant - On ne Bourgeois.

15°. Bâtiment de l'école.

une maison à la commune.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

il est presque neuf.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il y a une chambre pour l'école, & un logement pour le Régent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Voyez article ci-dessus

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la commune

16°. Pension de l'instituteur, ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

la Commune paye annuellement au Régent quinze Louis

*la Commune fournit 360 florins
la bourse des pauvres 240 fl.*

les habitants payent à la Commune 30 bato par chaque enfant

Voyez article 13.

*Je certifie que les Réponses à ces questions sont faites au plus
proche de ma connaissance autant qu'il parait.*

L. B. B. B. B. B.

Le 8. Mars

199.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

148
N.° 74.

Sinzel

Un Village

Une commune

*De la Paroisse de Sursins
De l'Agence Sinzel*

Rolle

S. Man

*Il y en a deux distantes du Village de
Cinq minutes chacune*

*Point, les deux maisons ci-dessus
n'ont point de nom particulier*

Voyez Art. 2.

*Les Enfants de la dite école
sont au nombre de Treize*